

LES DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Chaque produit exporté au Mexique doit être accompagné des documents appropriés; les douaniers mexicains exigent que ces documents soient complets et remplis avec le plus grand soin. Il est préférable de faire affaire avec un courtier en douane mexicain pour s'assurer que tous les documents requis sont inclus avec l'envoi. On trouve ci-dessous une brève description des principaux documents d'expédition requis au Mexique.

FACTURE COMMERCIALE

La facture commerciale est le document d'expédition le plus important, qui doit accompagner tout envoi, quel que soit le mode de transport (par air, par voie d'eau, par chemin de fer ou par camion, et même par livreur), et que les marchandises (y compris les importations temporaires, les échantillons, les documents ou les cadeaux) doivent être vendues au Mexique ou non. Il n'est cependant plus nécessaire de faire authentifier la facture dans un consulat, quel qu'en soit le montant. Il est préférable de rédiger la facture commerciale en espagnol. Sinon, on peut faire suivre les inscriptions d'une traduction en cette langue ou encore joindre à la facture une traduction signée par le vendeur, l'acheteur ou le courtier en douane. Les poids et mesures doivent de préférence être établis selon le système métrique; si l'on emploie d'autres unités de mesure, il est recommandé d'indiquer l'équivalent SI.

L'original et toutes les copies de la facture doivent être signés personnellement par un représentant de l'exportateur, dont le nom et la fonction seront également indiqués. La signature peut être suivie d'une attestation portant que la valeur et autres renseignements figurant sur la facture sont exacts, bien que cela ne soit pas obligatoire. Pour le cas où la facture ne porterait pas la signature de l'exportateur, l'importateur peut y apposer la sienne afin d'attester de son exactitude. La facture commerciale doit contenir les renseignements suivants :

- a) le lieu et la date de son émission;
- b) le nom et l'adresse complets de l'acheteur ou de la personne qui importe les marchandises au Mexique;
- c) le nom et l'adresse complets de l'exportateur;
- d) une description complète des marchandises;
- e) la valeur unitaire et totale f.a.b. de chacun des articles mentionnés sur la facture;
- f) le nom et la fonction du vendeur, ainsi que sa signature; et
- g) le numéro de facture de l'expéditeur et le numéro de commande du client.

Tous les envois destinés au Mexique doivent être assurés. Si les marchandises doivent être expédiées par voie d'eau, l'exportateur doit faire parvenir la facture commerciale, le bordereau d'expédition et le connaissement à l'importateur mexicain par l'intermédiaire d'un service de messageries internationales (DHL, Federal Express, etc.). Lorsque l'expédition doit se faire par avion, les marchandises doivent être accompagnées de tous les documents nécessaires (facture, bordereau d'expédition et connaissement aérien); la compagnie aérienne se charge de faire parvenir le tout à l'importateur ou au courtier en douane. Il est généralement utile de joindre à la facture un catalogue ou tout autre document décrivant les marchandises expédiées, qui pourra servir à la classification tarifaire.

BORDEREAU D'EXPÉDITION

Dès que l'envoi comprend plus d'un colis, il faut dresser un bordereau d'expédition, que l'on transmet, en même temps que la facture, à l'acheteur ou au courtier en douane en sa qualité